



Berchem-Sainte-Agathe, le 17 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Conseillers  
communaux

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : [sgysen@1082berchem.irisnet.be](mailto:sgysen@1082berchem.irisnet.be)

Réf. 265 /2013

**Objet** : Conseil communal du 28-11-2013 – interpellation de Mme Kunsch, Conseillère communale, concernant le Conseil communal des Enfants et le Conseil consultatif des Jeunes

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver la réponse à la question de Mme Kunsch, Conseillère communale, concernant le Conseil communal des Enfants et le Conseil consultatif des Jeunes.

Concernant le Conseil Communal des Enfants (CCE), celui-ci a bien été institué lors de la dernière mandature. Ce Conseil, dont le mandat avait une durée de deux ans, a vu le jour durant l'année scolaire 2010-2011. Il a la particularité d'être bilingue, ce qui en fait un cas unique en Belgique.

Pour relancer le projet, le souhait était d'attendre la prochaine législature pour éviter les risques d'interférence avec les élections communales de 2012.

Concernant le mode de fonctionnement de cette instance, le choix a été fait de travailler avec les élèves inscrits dans les classes de 5e année primaire de notre commune. Les écoles concernées sont donc : l'école communale francophone et l'école communale néerlandophone, l'Institut Saint-Albert, Sint-Albertusschool, Sint-Jozefschool, la Basisschool Zavelberg, la Basisschool Zavelput et depuis cette année l'Institut Alexandre Herlin.

Durant ce premier trimestre de l'année scolaire 2013-2014, les 12 classes de 5e année primaire sont venues tour à tour visiter l'administration communale en recevant durant 1h30, une explication sur les missions de la commune et son mode de fonctionnement.

Dans le cadre de l'explication reçue sur les missions de la commune, il a été rappelé aux enfants que les 27 mandataires travaillent avec comme principal objectif d'améliorer la vie des habitants de Berchem-Sainte-Agathe.

Dans le cadre des missions et des pouvoirs de la commune, il a été demandé à chaque enfant de réfléchir à une initiative d'intérêt général pour tous les petits Berchemois. Chaque classe devra voter pour un seul projet, dont la concrétisation ne devra pas dépasser la somme de 5.000,00 EUR. Le titulaire sera donc amené à jouer les modérateurs au sein de sa classe.

Une fois le projet choisi, chaque classe sera amenée à se choisir deux représentants. Les candidats feront donc campagne dans leur classe et un vote officiel sera organisé à la commune. Les deux candidats de chaque classe ayant obtenus le plus de voix seront désignés délégués et siégeront au sein du CCE.



**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : [sgysen@1082berchem.irisnet.be](mailto:sgysen@1082berchem.irisnet.be)

Réf. 265 /2013

L'installation officielle avec prestation de serment adaptée entre les mains du bourgmestre est prévue le jeudi 20 février 2014 à 18h00 juste avant la séance du Conseil communal.

Ce CCE se réunira de façon mensuelle de mars à juin 2014. Durant les mois de mars, avril et mai, chaque couple de délégués tour à tour présentera le projet de sa classe. Tous les moyens seront autorisés pour assurer une présentation attrayante : panneaux, power-point, chanson, film, ... Chaque membre du Collège sera invité pour donner un avis sur la pertinence et la faisabilité du projet présenter.

Chaque classe devra sélectionner et classer les 3 projets qui lui semble les meilleurs avec comme contrainte de ne pouvoir sélectionner son propre projet. Le meilleur recevra 3 points, le suivant recevra 2 point et le dernier choisi recevra 1 point. Il reviendra aux délégués de revenir au Conseil communal des Enfants et de voter suivant le choix de la classe.

Le choix du seul projet retenu aura lieu lors de la séance du Conseil communal des Enfants du mois de juin.

Dès la rentrée des classes 2014-2015, les délégués seront régulièrement invités pour être informés de l'état d'avancement de la réalisation de leur projet et il seront le cas échéant, interrogés et impliqués dans l'exécution technique. La concrétisation du projet étant prévue pour la fin de l'année scolaire 2014-2015.

Concernant les intentions du Collège en matière de création d'un Conseil consultatif des Jeunes, les résultats de l'Enquête Jeunesse montrent, outre une image positive de la commune, un besoin de bénéficier de plus d'activités sportives et de disposer d'un lieu ou d'un espace jeunesse. Ce lieu reste évidemment à préciser, tant au niveau de l'espace que de sa finalité.

Pour y arriver, les jeunes seront impliqués dans ce projet via la mise en place de Conseil consultatif des jeunes avec l'aide en soutien de la Fédération des Maisons des Jeunes.

Notons également que les différents acteurs de terrains comme la Prévention, la Cohésion sociale, le Kiosque, le Service Jeunesse, le Centre culturel « Le Fourquet » et la bibliothèque se réunissent depuis plusieurs mois à l'initiative du Collège afin de coordonner leurs actions au bénéfice des jeunes.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE